

Question

En 1991, la division Procédure d'asile de l'Office fédéral des migrations a été décentralisée de Wabern (BE) à Givisiez. Cette même année 1991, le canton de Fribourg a décroché 2 des 4 divisions traitant des procédures d'asile en Suisse, les 2 autres étant installées à Wabern. Depuis lors, l'antenne de Givisiez a compté jusqu'à 140 collaborateurs et collaboratrices, ce qui correspond à autant d'emplois. En outre, bon nombre d'entre eux, habitant notre canton, participent activement au développement économique, notamment de par leurs contributions et leurs consommations.

En février 2005, la direction de l'Office fédéral des migrations laissait encore entendre qu'une nouvelle division, issue de la fusion des divisions I et II, allait s'installer à Givisiez. Mais, pour des raisons économiques et à la suite de la baisse des demandes d'asile, la direction de l'Office des migrations a décidé de rapatrier l'Office fédéral de la migration à Wabern, à la fin de 2006, mais peut-être en septembre 2006 déjà.

Le départ de l'Office fédéral de la migration entraînera le déplacement d'une soixantaine de collaborateurs et collaboratrices et la désertion de locaux à Givisiez, qui seront néanmoins loués par Berne. Et, lorsque le canton de Fribourg n'a pas obtenu le Tribunal administratif fédéral, Berne a répondu qu'il possédait déjà 2 divisions de l'Office fédéral des migrations.

Force est de constater que, en l'état, le Conseil d'Etat a mal négocié la décentralisation des offices fédéraux avec les autorités fédérales. Pourtant, le canton de Fribourg est l'un des cantons les plus attractifs, si ce n'est le plus attractif, de par la proximité de la Berne fédérale et de par son bilinguisme. La présence d'un plus grand nombre d'offices fédéraux dans notre canton amènerait incontestablement un plus pour le développement économique du canton.

Tous ces arguments m'amènent à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Combien d'offices fédéraux sont implantés dans notre canton?
2. Quel a été le plus grand nombre d'offices fédéraux implantés dans notre canton?
3. Quels sont ceux qui ont quitté ou qui vont quitter le canton et pour quelles raisons?
4. Quelle politique le Conseil d'Etat entend-t-il développer avec les autorités fédérales pour négocier l'implantation d'offices fédéraux dans notre canton?

Le 31 août 2005

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat mène depuis plusieurs années une politique active pour obtenir l'implantation dans le canton de services de la Confédération ou de ses régies. Ses membres sont intervenus à plusieurs reprises à Berne pour discuter de l'implantation d'offices fédéraux. Plusieurs rencontres ont en outre été organisées à cette fin, réunissant des membres du Conseil fédéral, des représentants du Conseil d'Etat et des députés fribourgeois. Ces rencontres, bien qu'elles n'aient pas débouché sur des résultats concrets pour l'instant, ont permis de connaître les besoins de la Confédération en matière de décentralisation et d'exposer les possibilités que le canton de Fribourg peut offrir. Le Conseil d'Etat a ainsi posé les premiers jalons d'une future collaboration et poursuivra ses démarches pour qu'elle se concrétise. A cette fin, il a de surcroît constitué une nouvelle unité de coordination des relations extérieures, dont une des tâches prioritaires est de renforcer les liens avec la Berne fédérale.

Il convient par ailleurs de rappeler que le Conseil d'Etat, à la suite de ses interventions, avait obtenu que le Conseil fédéral attribue le Tribunal administratif au canton de Fribourg. Ce sont les Chambres fédérales qui en ont décidé autrement par la suite.

Le Conseil d'Etat doit toutefois évoluer dans un contexte difficile, qui est avant tout défini par les autorités fédérales. Alors que la décentralisation de l'administration fédérale était encore dans les années nonante un thème central du Conseil fédéral, celui-ci s'est fixé aujourd'hui d'autres priorités qui portent davantage sur le programme d'allégement des tâches, sur le programme de réforme de l'administration et sur l'assainissement des finances fédérales.

Le 17 décembre 2003, le Conseil fédéral a examiné un rapport produit par un groupe de travail interdépartemental qui examinait les possibilités de décentralisation d'offices fédéraux. Il a exposé, dans un communiqué, qu'il était disposé à étudier la décentralisation de quatre unités administratives, pour autant qu'elle présente des avantages du point de vue de l'économie d'entreprise. A cet effet, il a chargé deux départements fédéraux de produire un nouveau rapport, qui était attendu pour la fin de l'année 2004. Le Conseil d'Etat attend toujours la diffusion de ce rapport et les décisions du Conseil fédéral y relatives. Il est d'avis qu'une implantation à Fribourg répondrait aux critères d'économie d'entreprise requis par le Conseil fédéral; Fribourg est en effet très proche de Berne et aisément joignable par les transports publics et le prix des terrains et des loyers y est plus avantageux que dans l'agglomération bernoise.

Actuellement, aucun office fédéral dans son intégralité n'est implanté dans le canton. Deux divisions de l'Office fédéral des migrations y sont localisées depuis 1991, mais devraient être déplacées de Givisiez à Wabern à la fin de 2006. Les autres principaux employeurs fédéraux sur territoire fribourgeois sont la station de recherche Agroscope, à Posieux, avec environ 120 emplois, et l'Armée, qui offre actuellement environ 370 places de travail.

Il convient en outre de rappeler que le canton de Fribourg héberge plus de 3000 employés fédéraux, qui travaillent pour la plupart hors du canton (environ 2400). Cette situation implique de nombreux effets induits positifs. De plus, un des six centres logistiques de l'Armée sera basé à Grolley avec près de 400 emplois supplémentaires.

Enfin, diverses régies fédérales se sont implantées dans le canton ces dernières années: Billag, CFF Cargo et Swisscom sont établies à Fribourg et l'Office des chèques postaux (PostFinance) l'est à Bulle. Le Conseil d'Etat ne ménage d'ailleurs pas ses efforts pour conserver ces régies dans le canton et y maintenir un maximum de postes de travail.

S'agissant de la décentralisation d'offices fédéraux, la situation paraît bloquée, du moins tant que n'aura pas paru le rapport mentionné ci-dessus sur la possible décentralisation de quatre unités administratives. Lorsque le contenu de ce rapport sera connu, le Conseil d'Etat définira les nouvelles actions à entreprendre auprès de la Confédération.

Fribourg, le 25 octobre 2005